

67 Biblisheim ●

Novembre 1990. Un industriel allemand est condamné pour avoir abandonné dans un champ des boues sous-produites par le recyclage de déchets de métaux : elles étaient contaminées aux PCB.

24-25 novembre 1990

DÉCHETS NOCIFS DANS LA DÉCHARGE

Le tribunal correctionnel de Strasbourg (Bas-Rhin) a condamné jeudi à deux mois de prison avec sursis et 200.000FF d'amende M. Antoon van Balkom, gérant d'une décharge à Biblisheim (Bas-Rhin), pour exploitation non autorisée d'une installation classée pour la protection de l'environnement, et de la remise de déchets susceptibles de produire des effets nocifs sur le sol parce que contenant du polychlorobiphényle. Il était reproché à ce gérant d'origine néerlandaise dont la maison mère est à Heidelberg (Allemagne) d'avoir importé par camion des masses terreuses contenant divers métaux et d'épandre les boues traitées et contenant encore des produits dangereux n'importe comment à Biblisheim.

ROBIN DES BOIS

Association de protection de l'Homme
et de l'environnement

14, rue de l'Atlas - 75019 Paris

01.48.04.09.36

Un industriel pollueur condamné en Alsace

Deux mois de prison avec sursis et 200 000 F d'amende. En Alsace, on est particulièrement sensibilisé aux problèmes de l'environnement. Un industriel hollandais vient d'en faire l'amère découverte. Antoon Van Balkom, gérant d'une société allemande basée à Heidelberg, avait importé des déchets de métaux pour recyclage. Les boues issues de ce traitement avaient ensuite été entassées, sans précaution, dans un champ à Biblisheim (Bas-Rhin). Or leur analyse avait prouvé la présence de produits dangereux, notamment du polychlorobiphényle dont le stockage est sévèrement réglementé. La mobilisation des habitants de la commune et d'une association locale pour la protection de la nature a conduit l'industriel devant le tribunal correctionnel de Strasbourg. Il y a été reconnu coupable d'exploitation d'une installation classée sans autorisation et de remise de déchets susceptibles de produire des effets nocifs sur le sol.